

Taxation d'honoraires

Par **kobika**, le **06/04/2015** à **10:32**

j'ai saisi le bâtonnier pour un problème de taxations d'honoraires celui-ci à rendu une décision hors délai et sa décision a été annulée par la cour d'appel qui ma néanmoins condamné à payer les honoraires fixées par le bâtonnier.

Par ailleurs le président du TGI a en vertu de la taxation du bâtonnier rendu une ordonnance signifié par ordonnance et conféré force exécutoire à l'ordonnance du bâtonnier ; Mais par courrier adressé au demandeur qui avait contesté son ordonnance le président du TGI a indiqué qu'il n'avait pas été avisé que l'adécision du bâtonnier n'était pas valable puis qu'il était dessaisi du dossier lorsqu'il a prononcé sa décision. il a conseillé au demndeur de faire appel à son ordonnance la Cour étant seule compétente à connaître la cour a ordonné la jonction des deux instances saisine de 1er président pour la taxation d'honoraire d'honoraires et appel contre l'ordonnance du président du tgi qui a lui même reconnu qu'il avait rendu son ordonnance à la suite de tromperies .

LES DEUX INSTANCES qui n'ont pas le même objet doivent elle être jointe kobika